



VALIDEZ VOTRE EXPÉRIENCE

**VALORISEZ
VOS COMPÉTENCES!**

OBTENTION DU GFC OU DE L'AFP
PAR L'ARTICLE 32

OBTENTION D'UN CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ (CFC) OU D'UNE ATTESTATION FÉDÉRALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (AFP) SELON L'ARTICLE 32

Hormis l'apprentissage traditionnel ou raccourci, les adultes peuvent obtenir un CFC ou une AFP selon deux types de procédure : en validant des acquis de l'expérience professionnelle et non professionnelle (VAE) ou en passant des examens de fin d'apprentissage.

OBTENTION DU CFC OU DE L'AFP PAR EXAMENS

- | | |
|---|--|
| Métiers concernés | ▶ Tous les métiers de la formation professionnelle initiale. |
| Préparation possible dans le canton | ▶ Les centres professionnels et le CEFNA (Centre de formation neuchâtelois pour adultes) permettent de suivre des cours avec les apprentis ou ceux mis sur pied pour les adultes.
▶ www.orientation.ch/perfectionnement , puis choisir « certification professionnelle pour adultes ». |
| Dispense | ▶ Selon son parcours professionnel, le candidat peut être dispensé de certains examens. |
| Durée de la procédure | ▶ Elle varie en fonction des cours suivis et de la disponibilité du candidat ; mais le plus souvent elle est d'un an ou deux. |
| Délai d'inscription aux examens finaux | ▶ 1 ^{er} août de chaque année. |
| Coûts | ▶ Ils varient selon le nombre de cours suivis et les prestations du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels abrégé FFPP (voir paragraphe aides financières). |

OBTENTION DU CFC PAR VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Métiers concernés

- ▶ Actuellement, il n'est pas possible d'obtenir un CFC dans toutes les professions. Les possibilités offertes en Suisse se trouvent sur
- ▶ **www.orientation.ch/perfectionnement**, puis choisir « certification professionnelle pour adultes ».

Élaboration du dossier ciblé

- ▶ Une étape de la VAE consiste en l'élaboration d'un dossier ciblé démontrant que les candidats ont bien acquis les compétences indispensables à la profession. Cette élaboration nécessite l'identification, l'analyse et la documentation des compétences opérationnelles acquises.

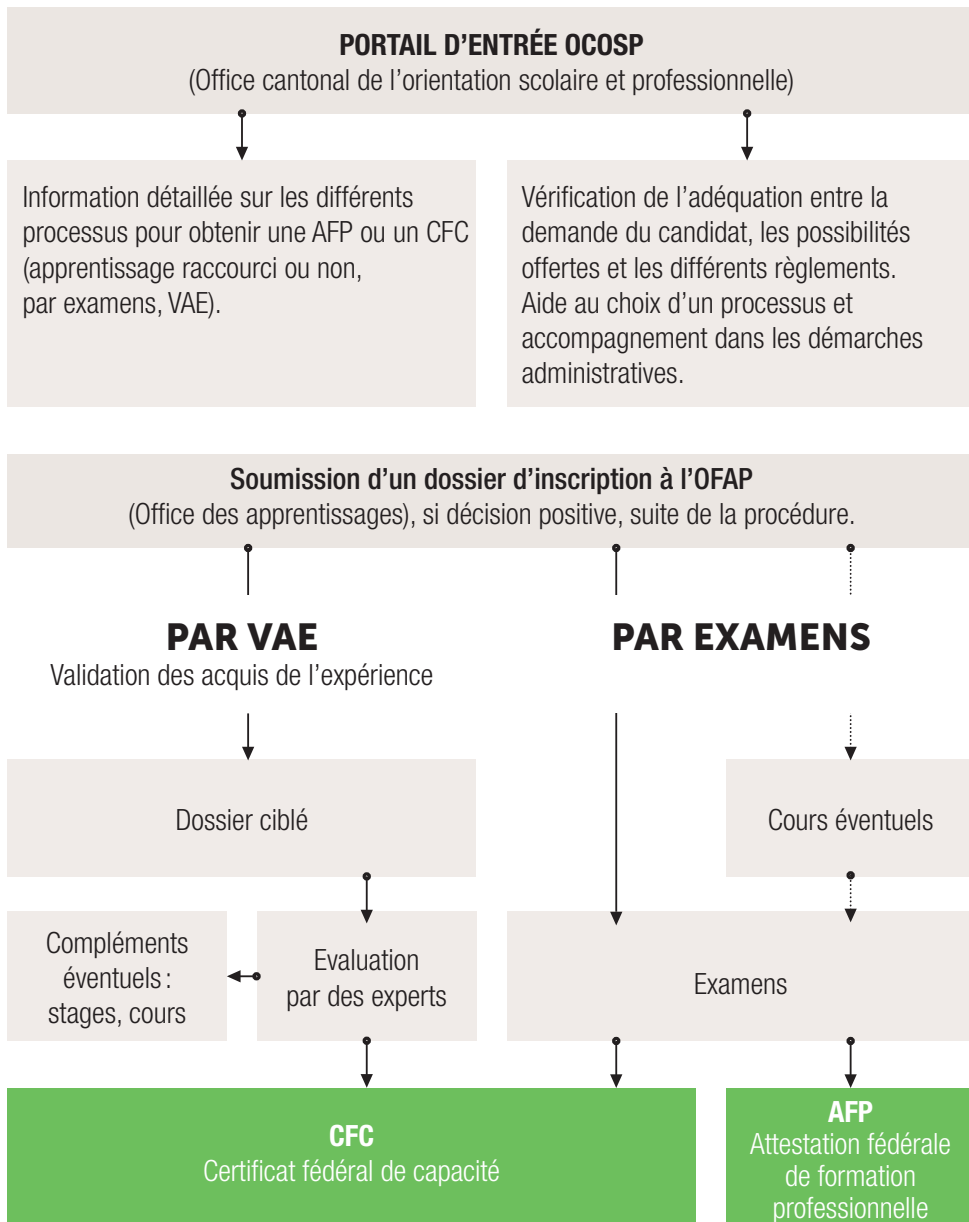
Durée de la procédure

- ▶ Elle est d'environ un an, variable selon la disponibilité du candidat.

Coûts

- ▶ L'accompagnement dans l'élaboration du dossier coûte entre CHF 1'400.– et CHF 2'000.–. Il faut également tenir compte du coût de l'évaluation, d'un éventuel complément de formation, des frais administratifs et du subventionnement du FFPP.

COMMENT OBTENIR UN CFC GRÂCE À SON EXPÉRIENCE ?



POINTS COMMUNS ENTRE L'OBTENTION DU DIPLOME OBTENU PAR EXAMENS ET CELUI OBTENU PAR VAE

Conditions

- ▶ Avoir exercé la profession pendant un certain nombre d'années. Ce nombre varie en fonction du métier.
- ▶ Avoir travaillé pendant 5 ans à 100% ou équivalent au moment de la certification.

Démarches

- ▶ Prendre contact avec le **portail d'entrée OCOSP**
Rue du Parc 53, 2300 La Chaux-de-Fonds, T 032 889 69 63
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel, T 032 889 69 61
www.ne.ch/ocosp
Les conseillers et conseillères de l'OCOSP donnent des informations détaillées sur le déroulement de chacun des processus, la charge de travail personnel et les aspects pratiques que cela représente. Ils tiennent compte notamment du parcours professionnel et de la situation personnelle des candidats afin de déterminer avec eux laquelle de ces procédures est la mieux adaptée à leur situation. Ces prestations sont sans engagement et gratuites.
- ▶ Faire une demande officielle d'ouverture de dossier auprès de l'office des apprentissages (OFAP).

Diplômes obtenus

- ▶ Les diplômes obtenus ont la même valeur que ceux obtenus de façon traditionnelle.

Aides financières

- ▶ Le FFPP entre en matière pour aider à financer l'obtention d'une certification par examens ou VAE pour autant que l'employeur se trouve dans le canton de Neuchâtel.

**Office cantonal
de l'orientation scolaire
et professionnelle – OCOSP**

Centres d'orientation professionnelle,
universitaire et de carrière

Place des Halles 8
2000 Neuchâtel
T 032 889 69 61
OCOSP.secretariatNE@ne.ch

Rue du Parc 53
2300 La Chaux-de-Fonds
T 032 889 69 63
OCOSP.secretariatCDF@ne.ch

Ouverture des centres :
du lundi au vendredi,
8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00



INFOS



www.ne.ch/certifadultes
www.ne.ch/ocosp
www.orientation.ch